



566/22
8/6/40

AVIS A LA POPULATION

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la population que je reçois à l'instant de Monsieur le Gouverneur Général un télégramme relatif aux évènements graves qui viennent de se dérouler en Belgique.

Voici le texte de ce document historique:

T E L E G R A M M E

22928/Cabinet J'ai reçu du Ministre des Colonies le télégramme suivant citation ci-dessous. Texte déclaration faite Paris 28 mai midi et demi par Premier Ministre Pierlot et qui vous apprendra grand malheur frappant notre pays stop citation

Paris, le 28 mai 1940.

Belges: Passant outre aux avis formels et unanimes du gouvernement, le Roi vient d'ouvrir des négociations séparées et de traiter avec l'ennemi.

Cette décision n'engage pas le pays; le Roi ne pouvant exercer aucun pouvoir sans ses Ministres - La Belgique sera frappée de stupeur; mais l'acte d'un homme ne peut être imputé à la nation toute entière.

Notre armée n'a pas mérité le sort qui lui est fait.

Réuni à Paris, d'accord avec les Présidents des deux Assemblées Législatives et avec les Ministres d'Etat qui ont pu être consultés, le Gouvernement, sûr d'être l'interprète du pays qui lui a toujours fait confiance, est résolu à continuer la lutte pour notre indépendance parmi la courageuse jeunesse qui avait répondu à l'appel du Gouvernement.

Unie aux éléments militaires belges qui se trouvent en France et en Grande Bretagne, une nouvelle armée va être levée et organisée; elle entrera en ligne aux côtés de celles des Alliés.

Les Belges non appelables au service armé seront suivant leurs aptitudes, affectés aux de travaux de mobilisation civils ou de fabrications militaires.

Ainsi, toutes les forces dont nous disposons encore, seront mises au service d'une cause qui est devenue la nôtre depuis l'agression de l'Allemagne.

BELGES!

Nous vivons la plus douloureuse épreuve de notre histoire.

L'heure est venue de nous souvenir des leçons de vaillance et d'honneur qui nous ont été données par ceux qui combattirent de 1914 à 1918.

Quoi qu'il arrive, nous resterons dignes d'eux. fin citation.

Chers Coloniaux!

La Patrie en danger compte sur nous tous stop
Plus que jamais, travaillons ensemble pour elle et pour notre
Congo stop

GOUVERNEUR GENERAL RYCKMANS continuera avec autorité comman-
dement de tous secteurs officiels et privés stop

Chaque Belge, chaque colonial, ami de la Belgique à son poste.
Aucune défaillance dans ~~ce moment~~ *nos rangs*

VIVE LA BELGIQUE!

VIVE LE CONGO BELGE!

Signature : DE VLEESCHAUWER

Fin citation

Le Roi se trouvant dans l'impossibilité de régner, puisqu'il
est tombé au pouvoir de l'ennemi, le Conseil des Ministres en exercice
constitue la seule autorité légale.

Je compte sur l'absolue fidélité de tous au mot d'ordre donné
par le Gouvernement stop

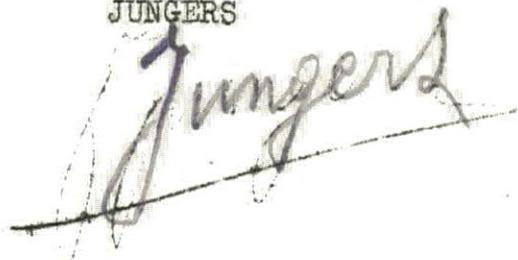
Donnez publicité.

Signature: RYCKMANS.

.....
Usumbura, le 28 mai 1940 à 20 h.30

Le Gouverneur du Ruanda-Urundi

JUNGERS

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jungers', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

RESIDENCE DU RWANDA.
TERRITOIRE DE RUMENGERI.

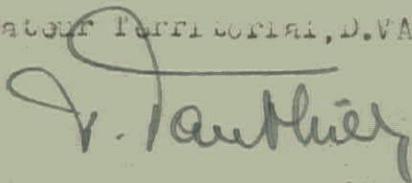
AVIS AU PUBLIC.

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur MASURE a été désigné en qualité de séquestre, par Monsieur le Gouverneur, des biens et intérêts allemands placés sous séquestre.-

Le Public est invité à faire parvenir par l'entremise de Monsieur le Gouverneur, au dit séquestre toute correspondance ayant trait à cet objet.-

Rumengeri, le 22 Mai 1940.-

L'Administrateur Territorial, D. VAUTHIER,



RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DE KONGOLI.

T A N G A Z O .

Inapaswa labari kwa watu wote, ya kama Bwana MASURE, anawekwa
na Bwana Gouverneur wa Ruanda-Urundi, kuwa Muzimamizi wa mali yoyote
ya Kijerinani.-

Watu wote wanapaswa labari ya kama walipenda kutuna maneno
yao inayoelekea kwa mali ya Kijerinani, kwa Bwana Gouverneur, wanapa-
sika kupitisha hayo maneno kwa Bwana Muzimamizi MASURE.-

Ruhengeri, le 22 Mai 1940.k

Ndizi Bwana Administrateur Territorial, D. VAUTHIER,

